

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					M1
Mention :	Sciences de l'Education et de la Formation					
Spécialité :	Ingénierie des métiers de l'éducation et de la formation					
Volume horaire étudiant :	342 h	338 h	h	h	420 h	1100 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total

Organisation et descriptif des études :

SEMESTRE 1 MAJEURE

UE M11	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion et administration	Analyse et gestion financière	18	6	24		CT			
	Etude des coûts et contrôle de gestion	18	6	24		CT			
	Droit des Affaires	24		24		CT			
	Finances publiques	18		18		CT			
	Economie	18		18		CT			
TOTAL UE M11		96	12	108	10				5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE M12	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des organisations	Statistiques	18	6	24		CT			
	Méthodes d'enquête et traitement de données	12	12	24		CT			
	Conduite de réunions	12	12	24		CT			
TOTAL UE M12		42	30	72	10				5

MINEURE

UE M13	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Education Formation Formation tout au long de la vie	Gestion des ressources humaines et formation	18	18	36		CT			
	Ingénierie de la formation des adultes (1)	24		24		CT			
	Ingénierie de la formation des adultes (2)		24	24		CT			
	Politique de la formation de l'entreprise	12	12	24		CT			
	Nouvelles pratiques de formation	18	6	24		CT			
TOTAL UE M13		72	60	132	10				5

SEMESTRE 2
MAJEURE

UE M21	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage en entreprise			(420)		CT			
	Préparation de stage		24	24		CT			
	Séminaires		48	48		CT			
TOTAL UE M21			72	72	14				16

UE M22	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Langage et communication	Communication – Marketing	18	6	24		CT			
	Anglais		50	50		CT			
	LV2		30	30		CT			
	Informatique		18	18		CT			
	Sémiologie	12	6	18		CT			
	Sociologie des organisations	18	6	24		CT			
TOTAL UE M22		48	116	164	8				5

MINEURE

UE M23	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Education Formation Economie et sociologie en vue de l'analyse sectorielle	Comparaison internationale des systèmes de formation	18	6	24		CT			
	Modélisation	30	6	36		CT			
	Coût et financement de l'éducation et de la formation	18	18	36		CT			
	Analyse du fonctionnement du système éducatif	18	18	36		CT			
TOTAL UE L63		84	48	132	8				5

Modalités de contrôle de connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007.

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les

étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE d'éducation-formation et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

3 - Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

4 - Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

5 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Le module de pratiques professionnelles ne peut donner lieu à épreuves de rattrapage.

6 – La note correspond à un mémoire professionnel de 50 à 70 pages en forme d'étude de cas liée au stage.